

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

76<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**3<sup>e</sup> séance du mardi 21 janvier 2025**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE MME CLÉMENCE GUETTÉ

### 1. Modification de l'ordre du jour (p. 337)

### 2. Urgence pour Mayotte (p. 337)

#### DISCUSSION DES ARTICLES (suite) (p. 337)

#### Article 17 (suite) (p. 337)

Amendement n° 87

Mme Estelle Youssouffa, rapporteure de la commission des affaires économiques

M. Manuel Valls, ministre d'État, ministre des outre-mer

Après l'article 17 (p. 337)

Amendement n° 148 rectifié

Article 17 *bis* (p. 338)

Amendement n° 185

Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques

Amendements n°s 282, 71, 230

Sous-amendement n° 335

Article 18 (p. 340)

Amendements n°s 106, 174

Sous-amendement n° 323 rectifié

Amendement n° 126

Après l'article 18 (p. 341)

Amendement n° 283

Article 19 (p. 342)

Article 20 (p. 343)

Amendement n° 300

Article 21 (p. 343)

Amendements n°s 68, 220, 218, 217

Après l'article 21 (p. 344)

Amendement n° 246

*Rappels au règlement* (p. 345)

M. Matthias Tavel

Mme Dominique Voynet

Mme la présidente

Après l'article 21  
(suite) (p. 345)

Article 22 (p. 347)

Article 23 (p. 347)

Amendements n°s 123, 268

Article 24 (p. 347)

Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques

Article 25 (p. 348)

Article 26 (p. 348)

Article 27 (p. 348)

Après l'article 27 (p. 348)

Amendements n°s 130, 172, 258, 101, 102, 103, 104, 125, 128, 151, 160, 197, 227, 284 rectifié, 285

### 3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 352)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE MME CLÉMENCE GUETTÉ

### vice-présidente

**Mme la présidente.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)*

1

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Mme la présidente.** La présidente de l'Assemblée nationale a reçu du ministre chargé des relations avec le Parlement une lettre l'informant que la proposition de loi portant diverses mesures visant à adapter le fonctionnement des instances de gouvernance des chambres d'agriculture et de la Mutualité sociale agricole est retirée de l'ordre du jour de ce soir. En conséquence, son examen débutera demain après le vote solennel sur le projet de loi d'urgence pour Mayotte.

2

### URGENCE POUR MAYOTTE

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'urgence pour Mayotte (n<sup>os</sup> 772, 775).

#### DISCUSSION DES ARTICLES

*(suite)*

**Mme la présidente.** Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'amendement n<sup>o</sup> 87 à l'article 17.

Je rappelle qu'un scrutin public a été demandé par le groupe Rassemblement national sur le vote de l'article 17, et déjà annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

#### Article 17 *(suite)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Gosselin, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 87.

**M. Philippe Gosselin.** À défaut d'avoir pu le défendre avant le dîner, comme je pensais le faire, j'aurai, madame la présidente, le privilège d'être le premier après vous à parler ce soir.

L'article 17 suspend l'application du recouvrement fiscal forcé pour les Mahorais au moins jusqu'au 31 mars voire – et, à n'en pas douter, ce sera le cas – jusqu'au 31 décembre 2025. L'amendement vise à étendre cette mesure aux questions de succession et de publicité foncière.

Ce sont les notaires mahorais qui nous ont alertés sur ce point. Le code général des impôts prévoit un délai de droit commun de six mois pour lancer le règlement d'une succession, et d'un mois pour les formalités liées à l'enregistrement de la publicité foncière. Dans les circonstances actuelles, ces délais seront intenable. Or ne pas les respecter peut être lourd de conséquences puisqu'aux intérêts légaux s'ajoutent d'énormes pénalités de retard. Étendre la mesure prévue à l'article 17 aux questions de succession et de publicité foncière serait une décision de bon sens, qui rendrait service à beaucoup de Mahorais.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Estelle Youssouffa, rapporteure de la commission des affaires économiques, pour donner l'avis de la commission.

**Mme Estelle Youssouffa,** *rapporteure de la commission des affaires économiques.* Favorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre d'État, ministre des outre-mer, pour donner l'avis du gouvernement.

**M. Manuel Valls,** *ministre d'État, ministre des outre-mer.* L'amendement est déjà satisfait. En conséquence, avis défavorable.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 87 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 17, tel qu'il a été amendé.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	81
Nombre de suffrages exprimés .....	81
Majorité absolue .....	41
Pour l'adoption .....	81
contre .....	0

*(L'article 17, amendé, est adopté.)*

#### Après l'article 17

**Mme la présidente.** La parole est à M. Max Mathiasin, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 148 rectifié portant article additionnel après l'article 17.

**M. Max Mathiasin.** M. le ministre d'État a déjà exprimé son accord avec le présent amendement qui vise à mettre en place une mesure miroir à celle instaurée par l'article 17 en permettant aux contribuables mahorais de prolonger leur droit de réclamation en cas de trop-perçu par l'administration fiscale.

*(L'amendement n° 148 rectifié, accepté par la commission et le gouvernement, est adopté à l'unanimité.)*

### Article 17 bis

**Mme la présidente.** Je suis saisie d'un amendement du gouvernement, n° 185, tendant à supprimer l'article. La parole est à M. le ministre d'État pour le soutenir.

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** L'article 17 bis prévoit le report d'un an des impôts et taxes dus par les entreprises mahoraises sans pénalités ni intérêts de retard. Je suis évidemment attentif au soutien du tissu économique de Mayotte, dont nous avons beaucoup parlé. Toutefois, il me semble que les objectifs de cet article dont je propose la suppression sont déjà satisfaits. En effet, une aide financière exceptionnelle aux entreprises affectées par les conséquences économiques du cyclone Chido, qu'elles soient ou non débitrices de créances de la direction générale des finances publiques (DGFIP), est prévue par le décret du 14 janvier 2025. Un premier versement va avoir lieu à partir de cette semaine pour 2 402 entreprises, pour un montant de 16,66 millions d'euros.

De plus, les comptables publics examineront au cas par cas mais avec bienveillance la situation des entreprises. Ils pourront leur accorder des délais supplémentaires pour le dépôt des déclarations, leur proposer des échéanciers de paiement et leur octroyer des remises gracieuses de pénalités et d'intérêts de retard. Enfin, l'article 17 prévoit déjà de suspendre tous les délais applicables en matière de recouvrement et de contentieux pour les entreprises de Mayotte. Cette suspension concernera toutes les actions de recouvrement forcé et, plus largement, l'ensemble des créances publiques, qu'elles soient fiscales ou non, locales ou composées d'amendes.

J'ajoute qu'un moratoire fiscal général est susceptible de créer un précédent inopportun en matière de sécurisation des recettes fiscales. Une telle mesure n'a jamais été mise en œuvre, même lors de la crise de la covid-19. Elle ne paraît pas justifiée dès lors qu'existent des dispositifs significatifs d'aide aux entreprises, que je viens de rappeler.

Il faut plutôt se concentrer sur la création d'une zone franche globale à Mayotte. Lors de notre rencontre à Paris, la semaine dernière, le président du conseil départemental a réaffirmé que cette mesure constituait sa priorité. J'y suis tout à fait favorable et je signerai avec lui, dans une dizaine de jours, une convention d'intention qui intégrera ce que nous pouvons faire dans ce domaine. Enfin, le travail sur le plan Mayotte debout et le projet de loi-programme commence cette semaine. Nous en profiterons pour définir les actions que nous voulons mener et le périmètre de la zone franche. Nous serons donc au rendez-vous et c'est pourquoi je vous demande la suppression de cet article.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la présidente de la commission des affaires économiques.

**Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques.** La commission des affaires économiques est défavorable à l'amendement gouvernemental car ses débats ont établi la nécessité de prendre des mesures supplémentaires, comme le report d'un an des taxes, pour soulager les entreprises touchées par le cyclone. L'adoption d'un amendement en ce sens s'est traduite par la création de cet article 17 bis. Avec sa demande de suppression, le gouvernement s'oppose à ce qui a été voté en commission. C'est pourquoi je peux dire au nom de cette dernière qu'elle y est défavorable et qu'elle tient à l'ajout qu'elle a décidé.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Gosselin.

**M. Philippe Gosselin.** Je profite de l'occasion pour revenir sur la position exprimée par M. le ministre d'État à propos de la zone franche qui serait à l'étude. Une telle création fait partie des propositions que j'ai défendues en commission la semaine dernière. J'avais déposé un amendement contraignant en ce sens mais, sans surprise, il a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution. Je voudrais connaître les grandes lignes du calendrier relatif à la mise en place de cette zone franche. Sa création sera-t-elle prévue par le prochain projet de loi sur Mayotte, annoncé pour le mois de mars, ou sera-t-elle renvoyée à une date ultérieure ? Cela peut avoir un effet sur le débat en cours.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Matthias Tavel.

**M. Matthias Tavel.** Je prône le rejet de l'amendement du gouvernement et le maintien de ce qui a été décidé en commission. Toutefois, une attention particulière doit être accordée aux amendements de M. Naillet et de Mme Voynet, qui visent à bien définir le périmètre des entreprises qui bénéficieront de cette mesure de solidarité. Il ne faut pas qu'il y ait d'effet d'aubaine pour des entreprises qui n'avaient pas d'activité à Mayotte avant le passage du cyclone.

D'une manière plus générale, il convient de distinguer ce qui relève d'une mesure de solidarité immédiate liée à l'urgence que connaît Mayotte de l'idée, défendue par certains, de l'établissement d'une zone franche. Il s'agit là d'un projet plus global, reflet d'un choix de politique économique que nous ne sommes pas obligés de partager. Si l'on ne mélange pas les deux sujets, tout le monde s'y retrouvera plus facilement.

**M. Philippe Gosselin.** Chacun y retrouvera les siens !

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre d'État.

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Nous travaillons au projet de zone franche. Ce sera l'un des objets de la discussion que j'aurai prochainement à Mayotte avec le président du conseil départemental. Les parlementaires y seront évidemment associés. Peut-être pourrai-je donner plus d'éléments au moment de la première lecture du présent projet de loi au Sénat ou lors de sa deuxième lecture ici.

La zone franche ne relève pas de l'urgence car, pour les outre-mer, des dispositifs en la matière existent depuis 2019. D'autre part, tout cela doit être relié à des mesures fiscales. Nous verrons s'il est nécessaire d'intégrer sa création dans le projet de loi-programme, car il est également possible de créer des zones franches sans passer par la loi. Ce débat interviendra au moment de l'examen du futur texte, que j'espère pour mars, et viendra s'adosser au chapitre économique de ce projet de loi structurel de reconstruction et de refondation à moyen et long terme de Mayotte.

*(L'amendement n° 185 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Naillet, pour soutenir l'amendement n° 282.

**M. Philippe Naillet.** Comme cela a été évoqué par notre collègue Tavel, il vise à modifier le premier alinéa de l'article en insérant, après le mot « Mayotte », les mots « à la date du 14 décembre 2024 ». Il s'agit de préciser le dispositif adopté en commission afin qu'il ne s'applique qu'aux entreprises existantes à la date du cyclone Chido.

**Mme la présidente.** Sur l'amendement n° 230, je suis saisie par le groupe Écologiste et social d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 282 ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Très favorable !

*(L'amendement n° 282 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Max Mathiasin, pour soutenir l'amendement n° 71.

**M. Max Mathiasin.** Il vise à éviter que les entreprises mahoraises soient confrontées à un mur de dettes lorsque leur activité redémarrera. Je propose que celles qui auront bénéficié du report d'un an du paiement de leurs impôts et taxes n'aient pas à apurer intégralement leur dette fiscale en février 2026 et qu'elles puissent bénéficier de droit d'un règlement échelonné, sous réserve d'en faire la demande. Le plan d'étalement, qui pourra porter sur cinq ans, ne devra pas prévoir d'intérêts de retard de recouvrement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Je suis évidemment favorable à cet amendement dont l'adoption permettrait que les créances fiscales résultant de la suspension du paiement des impôts fassent l'objet d'un plan d'apurement similaire à celui prévu par l'article 18. Il s'agit d'une mesure bienvenue pour les entreprises mahoraises.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

*(L'amendement n° 71 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n° 230, qui fait l'objet du sous-amendement n° 335.

**Mme Dominique Voynet.** De nombreuses entreprises mahoraises d'une certaine taille sont en réalité des filiales de grands groupes nationaux, comme Veolia, EDF, Orange ou, dans un autre registre, Bernard Hayot, qui détient sur place la quasi-totalité des grandes surfaces alimentaires. Je ne vois pas pourquoi ces grandes entreprises bénéficieraient d'un report du paiement de leurs impôts et taxes sans pénalités ni intérêts de retard. Je crois qu'il est de bonne politique qu'elles paient leurs impôts en temps et en heure.

C'est pourquoi l'amendement tend à exclure des dispositions du présent article les entreprises filiales des groupes publics ou entreprises dont les activités basées à Mayotte ne constituent pas une majorité de leur chiffre d'affaires.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure, pour soutenir le sous-amendement n° 335 et donner l'avis de la commission sur l'amendement.

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Le sous-amendement est rédactionnel et la commission émet un avis favorable sur l'amendement, sous réserve de l'adoption du sous-amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement sur l'amendement et le sous-amendement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Je soutiens totalement l'amendement de Mme Voynet.

**M. Philippe Gosselin.** Comme quoi !

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Un amendement de Mme Voynet sous-amendé par Mme Youssouffa, si on ne le soutient pas, c'est qu'on a vraiment envie d'être dans l'opposition frontale ! *(Sourires.)*

**M. Philippe Gosselin.** C'est une question de survie !

**Mme Dominique Voynet.** Les feux de l'enfer vous tomberaient dessus ! *(Sourires.)*

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Plus sérieusement, nous examinerons jeudi dans l'hémicycle, dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire du groupe socialiste, une proposition de loi visant à prendre des mesures d'urgence contre la vie chère et à réguler la concentration des acteurs économiques dans les territoires d'outre-mer. Sans remettre évidemment en cause le rôle des grandes entreprises ni la liberté de commerce et de concurrence, je pense qu'il est plus que temps de changer de braquet dans ce domaine. Vous avez cité l'exemple de grands groupes qui, certes, sont très performants, mais qui contribuent aussi à étouffer l'économie aux Antilles, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte. Sans casser leur dynamique, il me semble que le Parlement et le gouvernement doivent agir ensemble pour assurer la transparence nécessaire sur les marges réalisées par les entreprises, tout le long de la chaîne de production. Je suis déterminé à ce qu'il y ait un réel changement dans ce domaine. *(Mmes Danielle Brulebois et Maud Petit applaudissent.)*

L'amendement vise à clarifier la situation à Mayotte, mais quand on voit ce qui s'est passé par exemple à La Réunion, avec la vente de la filiale de Casino, je me dis que nous n'avons pas été à la hauteur des enjeux en matière d'économie et de lutte contre la vie chère. Je vous remercie, madame Voynet, de nous alerter sur d'éventuelles difficultés de ce point de vue à Mayotte. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.)*

**M. Philippe Gosselin.** Très bien !

*(Le sous-amendement n° 335 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 230, tel qu'il a été sous-amendé.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	142
Nombre de suffrages exprimés .....	87
Majorité absolue .....	44
Pour l'adoption .....	84
contre .....	3

(L'amendement n° 230, sous-amendé, est adopté.)

(L'article 17 bis, amendé, est adopté.)

### Article 18

**Mme la présidente.** La parole est à M. Frédéric Maillot, pour soutenir l'amendement n° 106.

**M. Frédéric Maillot.** L'article 18 prévoit la suspension, jusqu'au 31 mars 2025, du recouvrement des cotisations sociales pour les employeurs et les travailleurs indépendants. Par cet amendement, nous proposons une exonération pour les entreprises lourdement touchées par le cyclone. Toutefois, si le gouvernement privilégiait un dispositif plus ambitieux et nous demandait de retirer l'amendement, nous n'y verrions pas d'inconvénient.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Vous devancez ma demande, monsieur Maillot : j'allais vous inviter au retrait.

**M. Frédéric Maillot.** J'y suis habitué ! (Sourires.)

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** À défaut, l'avis de la commission serait défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Vous souhaitez exonérer les entreprises et les travailleurs indépendants mahorais de l'ensemble des cotisations et contributions sociales pour l'ensemble de l'année 2025. Nous souhaitons plutôt suspendre les paiements puis opérer une régularisation au moyen de plans d'apurement adaptés à la situation de chaque entreprise. C'est ce que prévoit le texte en l'état. Une exonération des cotisations sociales salariales se traduirait en effet par une perte des droits sociaux pour les salariés concernés ainsi que pour les travailleurs indépendants. Il convient de veiller à ce que des amendements visant à soulager les entreprises et les travailleurs indépendants ne se retournent pas en définitive contre ceux-ci.

Du reste, une exonération sans limite de rémunération pour l'ensemble de l'année pourrait conduire à remettre en cause le rythme d'une convergence sociale qui est loin d'avoir atteint son objectif. Or j'ai pris l'engagement d'avancer dans cette voie à travers le plan Mayotte debout et la loi-programme, qui devra fixer un objectif atteignable de convergence sociale.

Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à l'amendement.

**Mme la présidente.** Monsieur Maillot, maintenez-vous ou retirez-vous l'amendement ?

**M. Frédéric Maillot.** Je le retire.

**M. Hervé de Lépinau.** Nous le reprenons !

**Mme la présidente.** L'amendement n° 106 étant repris par les membres du groupe Rassemblement national, je le mets aux voix.

(Il est procédé au scrutin.)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	150
Nombre de suffrages exprimés .....	150
Majorité absolue .....	76
Pour l'adoption .....	69
contre .....	81

(L'amendement n° 106 n'est pas adopté.)

**Mme la présidente.** Sur les articles 18 et 19, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le ministre d'État, pour soutenir l'amendement n° 174, qui fait l'objet du sous-amendement n° 233 rectifié.

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Je viens de le dire : avec l'article 18, le gouvernement a fait valoir son intention d'accompagner les entreprises et les travailleurs indépendants pour faire face à la catastrophe provoquée par Chido. Pour ce faire, nous avons proposé de suspendre le paiement de l'ensemble des cotisations sociales pour tous les cotisants mahorais jusqu'au 31 mars 2025. La commission des affaires économiques a décidé d'étendre cette période jusqu'au 31 décembre, tout en prévoyant un dispositif postérieur comparable à celui mis en œuvre à la suite du covid ou de l'ouragan Irma, et qui vise à proposer aux cotisants des plans d'apurement de leurs dettes. Ces plans pourront également comprendre des remises partielles ou totales des dettes selon l'appréciation qui sera faite de leur situation économique et de l'impact de la catastrophe sur eux. Nous y sommes favorables.

Le présent amendement vise néanmoins à adapter ce dispositif.

D'abord, nous proposons de limiter à l'année 2025 la suspension du recouvrement des cotisations et contributions. L'éventuelle extension à 2026, prévue par le texte actuel, conduirait en effet à doubler sa durée, pour un montant d'environ 250 millions d'euros. Je ne dis pas qu'il ne faudrait pas le faire, mais je pense qu'en l'inscrivant expressément dans la loi, nous ne nous incitons pas à évaluer le dispositif avant de le prolonger. Nous vous proposons donc plutôt de procéder en fin d'année, en amont des prochains textes financiers, à une évaluation du dispositif et de la situation des contribuables afin d'examiner dans quelle mesure une extension partielle ou totale pourrait être nécessaire.

Ensuite, nous proposons quelques ajustements d'ordre plus technique.

Premièrement, substituer un principe de non-application à celui d'une suspension des pénalités et majorations de retard dues au titre de la période de suspension de l'obligation de paiement et de recouvrement.

Deuxièmement, clarifier la mention du respect des obligations déclaratives. Le texte vise en effet uniquement les obligations déclaratives des employeurs, omettant celles des travailleurs indépendants et des travailleurs non salariés agricoles et maritimes, qui sont en grave difficulté et sont eux aussi concernés par le maintien d'une telle obligation.

Troisièmement, supprimer la dernière phrase de l'alinéa 5, qui prévoit de reporter par décret jusqu'au 31 décembre 2026 la possibilité de contracter des plans d'apurement. En l'état du dispositif, le plan d'apurement doit en effet être conclu avant le terme du sursis à poursuite, lequel est donc ramené au 31 décembre 2025.

Enfin, nous procédons à quelques modifications rédactionnelles.

Je vous propose d'adopter cet amendement qui vise à recalibrer la forte avancée obtenue par la commission des affaires économiques.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure, pour soutenir le sous-amendement n° 323 rectifié et donner l'avis de la commission sur l'amendement.

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Nous acceptons l'essentiel des modifications proposées par le gouvernement, mais nous estimons qu'il est nécessaire d'offrir à ce dernier la possibilité de prolonger d'un an par décret la durée de la suspension. Si nous ne doutons pas des efforts qui seront entrepris, le réel est parfois un peu têtue. Rien n'obligera le gouvernement à utiliser cette faculté, mais nous souhaitons la prévoir dans la loi.

Avis favorable sous réserve de l'adoption du sous-amendement.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la présidente de la commission des affaires économiques.

**Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques.** Pour appuyer les propos de Mme la rapporteure, je veux rappeler ce qui s'est passé en commission des affaires économiques. Le gouvernement ayant proposé de reporter le versement des cotisations et des contributions sociales jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2025, la commission a souhaité, en adoptant un amendement de la rapporteure, faire courir ce délai jusqu'au 31 décembre 2025 et donner à l'État la possibilité, s'il le souhaite et en fonction de la situation, de le prolonger par décret d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le problème, c'est que le présent amendement du gouvernement revient sur cette possibilité. Nous pensons qu'il est nécessaire de la maintenir. Pourquoi? Parce que cela permettra de faire le point en cours d'année sur la situation des entreprises mahoraises et des indépendants.

Dans l'esprit de ce qui avait été voté majoritairement par la commission, nous soutiendrons donc l'amendement sous réserve qu'il soit sous-amendé.

L'important, pour la commission, est de voir conserver un dispositif prévoyant des plans d'apurement, voire d'annulation des créances, et d'éviter un effet falaise au 31 décembre 2025, si les entreprises se retrouvent dans l'obligation de rembourser d'un coup l'entièreté des contributions et cotisations sociales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement sur le sous-amendement?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Le sous-amendement ouvre une simple possibilité. Je m'en remets donc à la sagesse de l'Assemblée, sachant que j'ai présenté l'argumentation du gouvernement, que le délai est déjà passé de six à douze mois et que le gouvernement sera maître de recourir ou non à cette option. L'important est que nous nous retrouvions sur l'amendement que j'ai proposé.

*(Le sous-amendement n° 323 rectifié est adopté.)*

*(L'amendement n° 174, sous-amendé, est adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° 126 de M. Éric Ciotti est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 126.

*(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	171
Nombre de suffrages exprimés .....	171
Majorité absolue .....	86
Pour l'adoption .....	81
contre .....	90

*(L'amendement n° 126 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 18, tel qu'il a été amendé.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	174
Nombre de suffrages exprimés .....	174
Majorité absolue .....	88
Pour l'adoption .....	174
contre .....	0

*(L'article 18, amendé, est adopté.)*

### Après l'article 18

**Mme la présidente.** Je suis saisie d'un amendement, n° 283, portant article additionnel après l'article 18. La parole est à M. Philippe Naillet, pour le soutenir.

**M. Philippe Naillet.** Vu la quasi-extinction de l'activité économique à Mayotte durant le mois de décembre 2024, l'amendement vise à exonérer les acteurs économiques installés à Mayotte au moment du cyclone Chido de toute cotisation et contribution sociale pour ce mois.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**Mme Estelle Youssouffa**, *rapporteuse*. Avis favorable.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls**, *ministre d'État*. Défavorable.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Hervé de Lépineau.

**M. Hervé de Lépineau**. Monsieur le ministre d'État, partant du principe qu'à Mayotte nous sommes à l'année zéro, nous ne pouvons avoir une approche parisienne de la question des cotisations sociales, des impôts et des charges, consistant à demander, tranquillement installés dans un environnement où le climat n'est pas hostile, l'application de règles d'échelonnement, éventuellement complétées par un moratoire, à un territoire totalement dévasté. Imaginons qu'on nous ait dit la même chose en 1945 : la population française aurait hurlé.

**M. Antoine Léaument**. Ne commencez pas à parler de 1945 ! (*Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Hervé de Lépineau**. Oh là là, le lourd !

**Mme la présidente**. Continuez, monsieur de Lépineau, s'il vous plaît.

**M. Hervé de Lépineau**. Il faut nous montrer à la hauteur de l'enjeu : caisses de retraite, caisses de sécurité sociale, Trésor public, nous pouvons tous faire un effort pour alléger le poids financier pesant sur les acteurs économiques de Mayotte et leur donner une bouffée d'oxygène, un surcroît de trésorerie qui permettrait à ce territoire de redécoller. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente**. La parole est à M. le ministre d'État.

**M. Manuel Valls**, *ministre d'État*. Monsieur de Lépineau, nous avons élaboré un plan d'ensemble de suspension, puis de régularisation des paiements au moyen des plans d'apurement que j'ai évoqués tout à l'heure. Il n'y a aucun décalage par rapport à la réalité : des fonctionnaires de l'État, des ministres même, se rendent sur place pour discuter avec les élus et surtout avec les acteurs économiques et sociaux. Évitez les leçons de ce type ! Chacun peut émettre son opinion ; pour notre part, nous considérons que le dispositif proposé est mieux adapté à la situation des différentes entreprises sur place – on vient d'en parler à propos de l'article 18.

Par ailleurs, l'ambition de M. Naillet est en grande partie satisfaite par les dispositifs d'exonération de droit commun déjà applicables à Mayotte, pour les employeurs comme pour les travailleurs indépendants. Ceux-ci bénéficient par exemple d'une exonération totale de cotisations au cours des vingt-quatre premiers mois de leur activité, puis d'un abattement de 50 % sur l'assiette de leurs cotisations.

Je n'ai rien contre les dispositifs permettant aux entreprises, à l'agriculture, à l'économie mahoraises de rebondir malgré un contexte très difficile, encore faut-il que la loi que nous votons soit adaptée à la réalité du terrain – au-delà des effets de manche à propos de ce concept. L'Assemblée en décidera ; quant à moi, je reste convaincu de l'efficacité supérieure d'un dispositif ajusté à chaque entreprise et à la situation très particulière de Mayotte, qui se caractérise par un grand nombre de petites entreprises et d'indépendants.

**Mme la présidente**. La parole est à Mme la rapporteure.

**Mme Estelle Youssouffa**, *rapporteuse*. Puisque nous parlons de la réalité des entreprises à Mayotte, la voici : mouvements sociaux, crise de l'eau, opération Wuambushu, cyclone

Chido, tempête Dikeledi. Depuis la covid, c'est un véritable parcours du combattant pour maintenir son activité, protéger ses salariés, faire avec les clients qui fuient parce qu'il n'est plus possible de mener une vie normale. Pour les commerces de bouche, c'est l'absence d'eau au robinet – voilà ce que signifie la crise de l'eau pour nos entreprises ; c'est l'impossibilité d'accéder aux services publics, les mouvements sociaux succédant aux mouvements sociaux. En regard, la demande du collègue Naillet porte sur une exonération d'un mois – un petit mois, celui du cyclone !

Le secteur privé mahorais ne demande rien de délirant, lui qui montait au rideau pour un chèque de 2 000 euros : c'est le montant de l'aide – princièrement octroyée ! – qu'avait reçue chaque entreprise, quelle que soit sa taille ou son chiffre d'affaires.

Puisque nous parlons de la réalité, il ne me semble pas complètement fou de décider d'un mois d'exonération ; nous ne sommes pas en train de faire exploser la Banque de France, ni les comptes du pays. Je le dis calmement, l'heure est avancée, mais il faut ramener les choses à ce qu'elles sont : à bout de souffle, notre secteur privé survit de crise en crise. Il attend aujourd'hui un signe fort indiquant qu'il vaut la peine de continuer à se battre pour garder une entreprise à Mayotte. C'est vital ! Avoir un toit ne suffit pas, il faut aussi une économie. Vous tous qui avez voté des mesures de soutien, afin que notre secteur privé puisse participer à la reconstruction – chantier colossal représentant autant d'affaires à réaliser –, il me paraît logique que vous évitiez à nos entreprises de passer leur temps à courir après la papperasse, première maladie dont souffre le secteur privé en France, à Mayotte comme dans le reste du pays.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Philippe Naillet.

**M. Philippe Naillet**. Monsieur le ministre, vous avez parlé d'adaptation, mais l'adaptation la plus juste serait de prendre en considération ce qui s'est passé au mois de décembre. Comment un chef d'entreprise pourrait-il repartir cette année s'il doit payer des charges au titre d'un mois au cours duquel il n'a pas travaillé ?

Vous faites référence à un dispositif existant, l'exonération de charges pendant les deux premières années d'activité et l'allègement à hauteur de 50 % la troisième. Si bon soit-il, ce dispositif n'est pertinent qu'en période normale. Or nous sommes dans une période exceptionnelle. Nous devons aider les entreprises mahoraises à se relever et non les lester de semelles de plomb, ne serait-ce que pour le mois de décembre 2024. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC. – M. Jimmy Pahun applaudit également.*)

(*L'amendement n° 283 est adopté.*)

## Article 19

**Mme la présidente**. Je mets aux voix l'article 19.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente**. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	195
Nombre de suffrages exprimés .....	195
Majorité absolue .....	98
Pour l'adoption .....	195
contre .....	0

(L'article 19 est adopté.)

### Article 20

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux demandes de scrutin public : sur l'article 20, par le groupe Rassemblement national, et sur l'amendement n° 68, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 300 de Mme la rapporteure est rédactionnel.

(L'amendement n° 300, accepté par le gouvernement, est adopté.)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 20, tel qu'il a été amendé.

(Il est procédé au scrutin.)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	200
Nombre de suffrages exprimés .....	200
Majorité absolue .....	101
Pour l'adoption .....	199
contre .....	1

(L'article 20, amendé, est adopté.)

### Article 21

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la présidente de la commission des affaires économiques, pour soutenir l'amendement n° 68.

**Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques.** L'article 21 vise à soulager les victimes du cyclone des démarches administratives ordinairement requises pour renouveler les droits à prestations sociales, en prolongeant de quatre mois le versement de celles-ci par la caisse de sécurité sociale de Mayotte. J'ai déposé cet amendement car j'estime la prolongation trop courte, d'autant qu'aux problèmes pris en compte dans la première version du texte, que nous avons examinée en commission, sont venus s'ajouter les énormes dégâts de la tempête Dikeledi. N'oublions pas que l'accès aux bâtiments administratifs est fortement restreint, voire impossible, comme cela nous a été rapporté et comme le savent ceux qui ont pu se rendre à Mayotte, et cette situation risque fort de durer. Pour ces raisons, je propose de prolonger le délai prévu de trois mois supplémentaires.

Le taux de chômage s'élevant à Mayotte à 37 % et le taux de pauvreté à 77 %, pouvoir recourir aux aides sociales revêt une importance extrême. Vu la situation des Mahoraises et des Mahorais après la catastrophe Chido, il nous semble

nécessaire de prolonger le maintien de leurs droits aux prestations versées par la caisse de sécurité sociale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Avis favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Vous comprendrez que, comme membre du gouvernement, j'émette un avis défavorable.

Je m'étonne, du reste, que l'amendement n'ait pas été déclaré irrecevable, comme l'a été un amendement de M. Gosselin, pour une raison financière évidente : il n'est pas gagé. Je peux me tromper, mais je ne comprends pas comment un tel amendement a pu venir en discussion en séance. C'est une raison de plus pour émettre un avis défavorable.

**M. Philippe Gosselin.** Je confirme !

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 68.

(Il est procédé au scrutin.)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	206
Nombre de suffrages exprimés .....	206
Majorité absolue .....	104
Pour l'adoption .....	165
contre .....	41

(L'amendement n° 68 est adopté.)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure, pour soutenir les amendements n° 220, 218 et 217, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** L'amendement n° 220 précise que la prolongation des droits accordés avant le 14 décembre n'est automatique que si les dossiers étaient en règle. L'amendement n° 218 vise également à introduire une clause antifraude – il n'est pas question d'ouvrir la porte à des abus. Enfin, l'amendement n° 217 est rédactionnel.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement sur ces trois amendements ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** De mon point de vue, les amendements n° 220 et 218 sont satisfaits ; j'é mets un avis de sagesse sur l'amendement n° 217.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Matthias Tavel.

**M. Matthias Tavel.** Je souhaitais répondre à M. le ministre d'État à propos de l'amendement n° 68 : la recevabilité en séance dépend de la présidente de l'Assemblée et non de la présidente de la commission. Ce n'est donc pas la présidente Trouvé elle-même qui a jugé son amendement recevable.

**Mme la présidente.** Merci pour cette précision, monsieur Tavel.

Je mets aux voix l'amendement n° 220.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	202
Nombre de suffrages exprimés .....	191
Majorité absolue .....	96
Pour l'adoption .....	89
contre .....	102

*(L'amendement n° 220 n'est pas adopté.)*

*(L'amendement n° 218 n'est pas adopté.)*

*(L'amendement n° 217 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Sur l'article 21, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Si personne ne s'y oppose, je mets aux voix sans attendre l'article 21, tel qu'il a été amendé.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	203
Nombre de suffrages exprimés .....	203
Majorité absolue .....	102
Pour l'adoption .....	203
contre .....	0

*(L'article 21, amendé, est adopté.)*

### Après l'article 21

**Mme la présidente.** Sur l'amendement n° 246 portant article additionnel après l'article 21, je suis saisie par le groupe Écologiste et social d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Dominique Voynet, pour le soutenir.

**Mme Dominique Voynet.** Les locaux de la préfecture de Mayotte situés rue Saïd Soimihi à Mamoudzou sont fermés depuis le cyclone et n'ont pas rouvert ; or c'est le lieu où il faut se rendre pour faire renouveler son titre de séjour. Je propose que les titres de séjour ayant expiré avant le 14 décembre 2024, et – je le précise pour ne pas subir les suspicions de certains collègues – dont les titulaires ont régulièrement déposé leur dossier de renouvellement, ainsi que ceux expirant avant le 31 mars 2025, soient tacitement renouvelés. Évidemment, cette période devrait éventuellement être prolongée si le service concerné ne reprenait pas les instructions dans les délais prévus.

**M. Laurent Jacobelli.** C'est obsessionnel, chez vous !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Je pensais à Audiard et à ceux qui insistent ; c'est à ça qu'on les reconnaît. *(Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP, EcoS et GDR. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)* Je n'irai pas aussi loin...

**M. Jean-Paul Lecoq.** C'est une insulte ! Vous n'avez pas à dire ça !

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Non, parce que je n'ai pas prononcé d'insulte ! Vous ne pouvez pas me reprocher cela.

**Mme Eva Sas.** Tout le monde a droit au respect !

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Vous connaissez parfaitement la situation à Mayotte.

**Une députée du groupe LFI-NFP.** L'insulte était très claire !

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Certes, je ne peux pas vous blâmer d'avoir un peu de culture... *(Rires et applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

**M. Jean-Paul Lecoq.** Double insulte !

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Sur cette île, la situation migratoire est explosive. Ce week-end à Mayotte, des affrontements ont eu lieu entre une partie de la population et des migrants qui continuent à arriver et sont en train de monopoliser les bâtiments publics.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Provocatrice !

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Des Mahorais, venus faire face à des migrants, ont été caillassés.

**Mme Farida Amrani.** Quel rapport ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Nous sommes dans une situation de violence, où le risque de tensions est très fort. *(« Hors sujet ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)* Pas du tout, je suis en train de vous répondre ! Tous les élus mahorais, quelle que soit leur couleur politique, ont demandé au gouvernement la suspension de toutes les délivrances de papiers administratifs. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes RN et UDR et sur plusieurs bancs du groupe DR. – M. François Gernigon applaudit également.)* Ils nous disent que nous ne pouvons pas, alors qu'il n'y a plus aucune protection maritime, plus de radars et aucune force de police et de gendarmerie pour protéger nos frontières, continuer à délivrer des papiers.

Et vous, grandiose que vous êtes, vous proposez de créer un nouvel appel d'air ! Que la représentation nationale le fasse savoir : c'est *open bar* ! *(Mêmes mouvements.)* On continue les délivrances de papiers et on dit à Mayotte : vous êtes à genoux, vous n'avez plus de toit, pas d'hôpital et plus rien ne fonctionne, mais il faut continuer à accueillir, alors que cette île est devenue un camp à ciel ouvert !

**M. Laurent Jacobelli.** Il n'y a que les migrants qui les intéressent ! Les Français, ils s'en fichent !

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Vous ne voulez pas accueillir d'étrangers dans l'Hexagone, mais vous dites à Mayotte, qui n'a plus rien, de continuer à le faire ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Mme Anne-Laure Blin applaudit également.)* Avis défavorable, évidemment, parce qu'une telle mesure, en plus d'aller contre tous nos principes, va contre l'avis de la population et des élus. Avis très très défavorable, madame Voynet ! *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR et sur plusieurs bancs du groupe DR.)*

**Rappels au règlement**

**Mme la présidente.** La parole est à M. Matthias Tavel, pour un rappel au règlement.

**M. Matthias Tavel.** Sur le fondement de l'article 70, pour une mise en cause personnelle non seulement de notre collègue Voynet, une nouvelle fois, après déjà plusieurs récidives (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs des groupes SOC et EcoS*), mais aussi de l'ensemble des députés qui vont voter cet amendement et qui n'acceptent pas d'être insultés, madame la rapporteure. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Nous avons été capables de mener une discussion sérieuse et respectueuse sur ce texte (« *Tais-toi!* » sur les bancs du groupe RN) ; nous pouvons aller jusqu'au bout dans cet état d'esprit. En l'espèce, nous parlons de titres de séjour qui ont déjà été délivrés, par le passé, par l'administration préfectorale,...

**Mme Anne-Laure Blin.** Ce n'est pas un rappel au règlement!

**M. Matthias Tavel.** ...et qu'il s'agit de renouveler. Cela permettra de soulager la charge des services de la préfecture,...

**M. Antoine Léaument.** Eh oui!

**M. Matthias Tavel.** ...qui ont actuellement d'autres chats à fouetter (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), et d'assurer la continuité des droits de personnes qui sont en situation régulière sur le territoire national.

**M. Laurent Jacobelli.** Ce n'est pas un rappel au règlement!

**Mme la présidente.** S'il vous plaît! Vous écoutez l'orateur. C'est bien un rappel au règlement. (« *Non! Ce n'est pas un rappel au règlement!* » sur les bancs des groupes RN et UDR.) Monsieur Tavel, concluez.

**M. Matthias Tavel.** Il s'agit ni plus ni moins... (*Protestations et huées sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**Mme la présidente.** Je n'entends même plus ce que dit l'orateur!

**M. Laurent Jacobelli.** Vous avez de la chance!

**Mme la présidente.** Prenez votre mal en patience. Monsieur Tavel, merci de bien vouloir conclure, nous avons bien compris l'esprit de votre propos.

**M. Matthias Tavel.** Il s'agit donc, ni plus ni moins, d'assurer la continuité de la République sur le territoire mahorais. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Dominique Voynet, pour un rappel au règlement.

**Mme Dominique Voynet.** Sur le fondement de l'article 70, madame la présidente. En commission comme en séance, il est arrivé à plusieurs reprises que la rapporteure me prenne à partie d'une façon très personnelle. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*) J'ai résisté!

**M. Laurent Jacobelli.** Comme à Fessenheim? Mais arrêtez!

**Mme la présidente.** S'il vous plaît!

**Mme Dominique Voynet.** J'ai précisé, dans mon amendement, qu'il était question de personnes disposant déjà d'un titre de séjour, qui serait renouvelé uniquement pendant la période de fermeture des bureaux de la préfecture. Alors madame, si vous voulez que je vous dise les choses comme je les sens (« *Non!* » sur les bancs du groupe RN), la réalité est parfois pénible à Mayotte mais je vous pose la question : qui fait le ménage dans vos maisons? Qui garde vos enfants? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Vives exclamations et huées sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**M. Laurent Jacobelli.** Vous n'auriez vraiment pas dû revenir!

**M. Emeric Salmon.** C'est inadmissible!

**Mme la présidente.** Restez-en au rappel au règlement, s'il vous plaît.

**Mme Dominique Voynet.** Qui travaille dans les champs? Qui fait le ménage à l'agence régionale de santé? (*Les exclamations s'intensifient sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**Mme la présidente.** Madame Voynet, il faut en rester à un rappel au règlement!

**Mme Dominique Voynet.** Qui tond les pelouses à la préfecture? (*M. Philippe Gosselin signale sa désapprobation en tournant les pouces vers le bas. – Claquements de pupitres sur les bancs du groupe RN.*) Il ne s'agit pas d'accueillir des personnes qui débarqueraient d'un kwassa! (*Le vacarme couvre la voix de l'oratrice.*)

**M. Emeric Salmon.** C'est scandaleux! Ce sont eux les esclavagistes, en fait!

**Mme la présidente.** Tout le monde doit se calmer. Le rappel au règlement est fondé, parce que Mme Voynet estime qu'il y a eu mise en cause personnelle; en revanche, madame Voynet, vous commencez à répondre en abordant le cœur du débat, cela n'a pas lieu d'être dans un rappel au règlement. Je le clos donc, sauf si Mme la rapporteure souhaite répondre, et j'aimerais que tout le monde redescende d'un cran, y compris ceux qui ne sont pas concernés par les échanges qui viennent d'avoir lieu. (*M. Jimmy Pahun applaudit.*)

**Après l'article 21  
(suite)**

**Mme la présidente.** Monsieur le ministre, quel est l'avis du gouvernement sur l'amendement n° 246?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** C'est une vieille tradition de l'Assemblée nationale qui se trouve ici confirmée : à vingt-deux heures trente, quand on pense que la discussion va s'achever, c'est là que tout s'enflamme.

Je vais donner un avis défavorable, et je vais vous expliquer pourquoi.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Scandaleux!

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Je suis très heureux de vous entendre dire que mon propos, que vous n'avez pas encore entendu, est scandaleux. Je veux simplement expliquer pourquoi mon avis est défavorable.

Mais avant cela, je veux tout de même répondre à la rapporteure qui dit que « plus rien ne fonctionne ». Je mesure mes propos, évidemment, parce que nous connaissons tous la situation très difficile que connaît Mayotte, mais on ne peut pas dire que plus rien ne fonctionne.

L'hôpital, qui a été gravement touché – nous le savons, vous et moi –, fonctionne, certes pas à 100 % de ses capacités, mais il y a des médecins et, vous l'avez d'ailleurs dit tout à l'heure, ils font un travail tout à fait remarquable. Qui plus est, l'Escrim – élément de sécurité civile rapide d'intervention médicale – fonctionne encore, malgré certaines limites, pour quelques jours, et cette semaine, nous travaillons, le ministre de la santé et moi-même, à l'ouverture de dispensaires.

En outre, dans les conditions difficiles que tous ont rappelés, des écoles, des collèges et des lycées rouvriront bientôt.

Je tenais seulement à réagir à votre propos : au-delà de toutes les difficultés que personne ne peut nier, je ne veux pas laisser dire que rien ne fonctionne.

Je souhaite ensuite essayer d'expliquer à Mme Voynet pourquoi le gouvernement est défavorable à son amendement. Sans entrer dans la polémique qu'il a suscitée, je comprends sa logique, au vu des circonstances exceptionnelles et dans la mesure où il concerne, vous l'avez dit – je vois bien que le débat est inflammable –, des personnes étrangères en situation régulière. Cependant, une telle disposition entraînerait des discordances entre le titre physique, les données inscrites dans les systèmes d'information et le droit au séjour prolongé par l'ordonnance. Elle aurait aussi un impact sur la circulation des personnes. Tous les titres de séjour délivrés à Mayotte ne sont pas soumis à l'autorisation spéciale nécessaire pour rejoindre la métropole et l'espace Schengen. La disposition que vous proposez, qui viserait spécifiquement les titres délivrés à Mayotte, créerait ainsi une confusion généralisée dans le contrôle de la circulation des étrangers au sein de l'espace Schengen, et mettrait en défaut...

**M. Antoine Léaument.** Non ! C'est un prolongement !

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** J'aimerais aller jusqu'au bout de mon explication, qui est d'ailleurs plus technique que politique.

**Mme Ségolène Amiot.** Ça ne vous a pas dérangé, quand vous avez prolongé de cinq ans la validité des cartes d'identité !

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Pendant cinq ans, vingt, trente ou quarante, si vous voulez ! Ce n'est pas le sujet. Une telle disposition, donc, mettrait en défaut la France vis-à-vis de ses partenaires. Madame Amiot, vous protestiez, sans doute à juste titre, contre une mise en cause personnelle de Mme Voynet. Pour ma part, je suis assez habitué à vos compliments, mais j'aimerais aller jusqu'au bout de mon argumentation, ce qui permettra peut-être à chacun de retrouver de la sérénité. J'essaie de vous apporter une réponse, celle du gouvernement, qui va au-delà des explications plus politiques données par la rapporteure.

**M. Jean-Paul Lecoq.** En insultant !

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Je sens que c'est un sujet polémique ; je précise que la question des titres de séjour, et plus généralement celle de la gestion des flux migratoires, a vocation à être abordée globalement dans le cadre d'un prochain texte de loi,...

**Mme Élisabeth Martin.** Encore !

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** ...car elle doit être traitée ! Nous en parlons ici, même si ce n'est pas ce que je souhaitais – on m'a d'ailleurs reproché, sur d'autres bancs, de ne pas le faire. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans un climat dont je n'ose espérer qu'il sera plus serein, mais au moins en étant capable de traiter réellement le sujet. Au-delà des proclamations – j'entends qu'« il faut virer tout le monde » ou qu'« il faut empêcher que tout le monde vienne » –, nous devons reconnaître qu'il y a objectivement des situations difficiles.

**M. Antoine Léaument.** Personne ne le nie, ça !

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Certains le nient ! Il y a là une difficulté. Je préfère que nous abordions cette question peut-être pas sereinement – ce ne sera pas possible –, mais au moins dans un cadre qui soit le plus solide possible.

Je précise enfin, pour être complet et pour en avoir parlé avec le préfet Bieuville, que la préfecture reprend peu à peu le travail sur cette question, qui concerne un nombre réduit de personnes. On a pu entendre que de nombreux enseignants étaient concernés, notamment originaires du continent africain, mais ce n'est pas la réalité. S'il ne s'agit vraiment que de quelques cas, la préfecture les traitera. Mais, de grâce, même si je crains de ne pas être entendu par tous, essayons d'aborder ce sujet d'une manière qui soit la plus sereine et la plus dépassionnée possible. (*Mme Danielle Brulebois et MM. Pascal Lecamp et Philippe Vigier applaudissent.*)

**M. Philippe Vigier.** Très bien !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Élisabeth Martin.

**Mme Élisabeth Martin.** Nous ne sommes pas très étonnés par vos propos, monsieur le ministre, mais tout de même. Vous nous annoncez que nous aurons à nouveau à discuter d'un texte de loi relatif aux migrations, alors que nous en avons examiné un tous les dix-huit mois depuis le début ou le milieu des années 1980 ! Permettez-nous de faire observer qu'il y a bien d'autres sujets à traiter, et que cette accumulation finit par poser des problèmes, tant d'un point de vue humaniste que sur le plan politique.

En l'espèce, nous parlons d'autre chose : de gens en situation régulière qui risquent de ne plus l'être tout simplement parce que le temps s'écoule. Il ne s'agit en rien de changer la nature du titre qu'ils détiennent, une fois passée la date fatidique de sa validité ; ceux qui ont un titre qui leur permet de circuler uniquement à Mayotte conserveront un tel titre. Voilà ce dont il est question dans l'amendement. Il s'agit simplement de traiter ces personnes avec humanité...

**M. Laurent Jacobelli.** Occupons-nous d'abord des Mahorais !

**Mme Élisabeth Martin.** ...et de laisser travailler les agents de la préfecture, à qui il revient de coordonner ce qu'il reste des services de l'État compétents dans ce domaine, plutôt que de les obliger à traiter sans cesse ces situations administratives.

Nous avons pris des mesures analogues pendant le covid ; ce n'est pas insurmontable ! C'est à la fois un problème pratique et une question d'humanisme. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Un député du groupe RN.** Intervention très utile...

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Je soutiens cet amendement de Dominique Voynet. Dans un texte d'urgence tel que celui-ci, on peut prévoir des procédures exceptionnelles, à condition qu'elles soient justifiées.

Mme la rapporteure a beaucoup insisté sur la qualité de la reconstruction : il convient d'y consacrer les moyens nécessaires, pour que les choses soient faites correctement et sérieusement ; elle ne veut pas que l'on se contente de préfabriqués. Je présume que, si ces personnes – que je ne connais pas – ont obtenu des papiers, c'est qu'elles présentaient une utilité pour le territoire. Or leur utilité serait peut-être plus grande encore, dans cette situation d'urgence, pour la reconstruction.

**M. Laurent Jacobelli.** Peut-être !

**M. Jean-Paul Lecoq.** Le renouvellement tacite, dans cette loi d'urgence, des papiers de ceux qui sont en règle éviterait de les mettre en situation irrégulière, sachant que l'on pourrait découvrir, dans quelques mois, qu'ils auraient été très utiles au territoire. Il faut raison garder.

J'entends vos cris, collègues du Rassemblement national, et je connais vos objectifs. Mais aller dans le sens que vous souhaitez n'aiderait pas nécessairement les Mahorais. Dominique Voynet a raison. Son amendement est pondéré et très bien rédigé. J'espère que la raison va l'emporter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre d'État.

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Madame Martin, je l'ai indiqué en commission et dans mon intervention liminaire ici même, le gouvernement présentera un projet de loi-programme, dans lequel seront abordés le développement économique et les investissements, peut-être la question de la zone franche, les problèmes d'éducation et de formation, et qui comportera aussi – je n'annonce rien de nouveau – un volet important relatif à l'immigration et à la sécurité. Ce texte, qui était en préparation avant même le cyclone Chido, sera nourri par l'expérience de ce qui s'est malheureusement passé à Mayotte.

S'agissant du renouvellement des titres de séjour, monsieur Lecoq, les cas en question peuvent être traités par la préfecture dans le cadre du droit commun. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que ces cas soient très nombreux.

Madame Voynet, monsieur Lecoq, c'est vous qui soulevez de nouveau la question de l'immigration – c'est, bien sûr, votre droit – dans la phase finale de la discussion du présent texte, alors que celui-ci ne traite pas de la question.

**Mme Élisabeth Martin.** Il y a urgence !

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Dès lors, il ne faut pas s'étonner des débats et tensions que cela suscite.

Je le répète, les cas dont nous parlons peuvent être traités par la préfecture de Mayotte, par les agents qui font leur travail. Je ne vois pas d'utilité à cet amendement, sinon celle – pardon pour cette formule un peu facile – de remettre une pièce dans le juke-box.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 246.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	227
Nombre de suffrages exprimés .....	225
Majorité absolue .....	113
Pour l'adoption .....	85
contre .....	140

*(L'amendement n° 246 n'est pas adopté.) (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

## Article 22

*(L'article 22 est adopté.)*

## Article 23

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 123 et 268.

La parole est à M. Philippe Naillet, pour soutenir l'amendement n° 123.

**M. Philippe Naillet.** Nous souhaitons que les demandes non renouvelées de logement social arrivant à échéance à compter du 14 décembre 2024 soient prolongées de plein droit jusqu'au 31 mars 2025. Cette échéance pourrait être reportée par décret jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025 au plus tard, en fonction de l'évolution de la situation sociale et des conditions matérielles locales.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 268.

**Mme la rapporteure.** Il est rédactionnel, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement sur ces deux amendements identiques ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Favorable.

**Mme la présidente.** Je vous informe que je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public sur les articles 23, 24, 25 et 26.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

*(Les amendements identiques n°s 123 et 268 sont adoptés ; en conséquence, l'article 23 est ainsi rédigé.)*

**Mme la présidente.** L'article 23 ayant été entièrement récrit par les amendements précédents, il n'y a pas lieu de le mettre aux voix.

## Article 24

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la présidente de la commission des affaires économiques.

**Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques.** Les articles 24 à 27 visent à demander la remise d'un certain nombre de rapports. Ces dispositions ont été adoptées à la majorité par la commission des affaires économiques. Nous voudrions qu'il y ait davantage d'investigations sur certaines questions. Nous souhaitons notamment obtenir chaque année un état des lieux sur les reconstructions à

Mayotte. Nous sollicitons aussi un bilan exhaustif de la catastrophe, précisant le nombre de personnes décédées, disparues ou blessées.

En commission, de nombreux députés de différents groupes parlementaires ont souligné la nécessité d'examiner, en tout cas à terme, la question des disparités entre l'Hexagone et les départements d'outre-mer en matière de droits sociaux. Je rappelle que le montant du smic et celui de nombreuses prestations sociales – RSA, allocations familiales, allocation aux adultes handicapés, aides au logement, allocation de rentrée scolaire – est moins élevé à Mayotte qu'ailleurs, alors même que la vie y est plus chère. Le montant du RSA, par exemple, y est inférieur de 50 %. Il n'y a plus non plus à Mayotte de couverture maladie universelle.

Plusieurs collègues l'ont dit en commission et je l'ai rappelé dans mon intervention liminaire, le périmètre du projet de loi est relativement restreint. De ce fait, nous n'avons pas pu aborder différentes questions au cours de son examen...

**M. Philippe Vigier.** Il y aura un autre texte !

**Mme Aurélie Trouvé, présidente de la commission des affaires économiques.** ...et certains amendements ont dû être déclarés irrecevables car ils ne pouvaient pas être reliés au texte. Beaucoup ont regretté de ne pas pouvoir évoquer ces questions, d'où les présentes demandes de rapport.

Je me permets de mentionner de nouveau ces questions éminemment importantes, en particulier de souligner, comme l'ont fait de nombreux collègues, que nous devons nous attaquer aux inégalités en matière de droits sociaux. Il y a un seul territoire national, Mayotte étant le 101<sup>e</sup> département français ; il serait normal qu'il y ait une égalité des droits entre l'Hexagone et les départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 24.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	177
Nombre de suffrages exprimés .....	174
Majorité absolue .....	88
Pour l'adoption .....	174
contre .....	0

(*L'article 24 est adopté.*)

**Mme la présidente.** Sur l'article 27, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

#### Article 25

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 25.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	219
Nombre de suffrages exprimés .....	219
Majorité absolue .....	110
Pour l'adoption .....	219
contre .....	0

(*L'article 25 est adopté.*)

#### Article 26

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 26.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	222
Nombre de suffrages exprimés .....	221
Majorité absolue .....	111
Pour l'adoption .....	221
contre .....	0

(*L'article 26 est adopté.*)

#### Article 27

**Mme la présidente.** Bien que nous n'ayons pas attendu les cinq minutes réglementaires, si vous êtes tous d'accord, je mets aux voix l'article 27. (*L'Assemblée donne son assentiment.*)

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	221
Nombre de suffrages exprimés .....	221
Majorité absolue .....	111
Pour l'adoption .....	221
contre .....	0

(*L'article 27 est adopté.*)

#### Après l'article 27

**Mme la présidente.** Nous en venons à des amendements portant article additionnel après l'article 27.

Je suis saisie de trois amendements identiques, n<sup>os</sup> 130, 172 et 258.

La parole est à Mme Karine Lebon, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 130.

**Mme Karine Lebon.** Mme la rapporteure et M. Gosselin ont déposé des amendements identiques ; c'est dire si cette proposition est transpartisane !

La reconstruction des logements détruits par le cyclone Chido, attendue par les Mahorais, est une priorité. Si nous voulons atteindre cet objectif, tous les moyens possibles doivent y être consacrés.

Dans les départements et collectivités d'outre-mer, ceux qui entreprennent des travaux de réhabilitation de logements achevés depuis plus de vingt ans peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt. Par cet amendement, nous proposons de

supprimer temporairement, à Mayotte, la condition d'achèvement des logements depuis plus de vingt ans. Vu l'état de dévastation du territoire, il est nécessaire de s'affranchir de cette limite afin que les travaux de réhabilitation puissent être réalisés au plus vite.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 172 de Mme la rapporteure est défendu.

La parole est à M. Philippe Gosselin, pour soutenir l'amendement n° 258.

**M. Philippe Gosselin.** Pour les raisons précédemment évoquées, il est nécessaire de permettre une telle respiration.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement sur ces trois amendements identiques ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Je comprends la logique de ces amendements, mais ils n'en posent pas moins plusieurs difficultés.

Ils ne permettent pas de répondre au besoin de libérer une trésorerie immédiate pour effectuer des travaux d'urgence. Pour mémoire, le fonctionnement d'une réduction d'impôt repose sur le décalage entre la réalisation des dépenses éligibles et le bénéfice de l'avantage fiscal associé. Ce n'est donc pas, de mon point de vue, un instrument adapté à l'urgence de la situation en matière de reconstruction des habitats à Mayotte.

La réduction d'impôt en vigueur n'est pas un outil d'indemnisation des sinistres subis et ne peut pas suppléer les mécanismes et fonds d'indemnisation existants, alors même que, je le rappelle, l'état de calamité naturelle exceptionnelle et celui de catastrophe naturelle ont été reconnus pour l'ensemble des communes de Mayotte, respectivement par le décret du 18 décembre 2024 et par l'arrêté du 19 décembre 2024.

À cet égard, le mécanisme de reprise de la réduction d'impôt du contribuable au cas où ce dernier serait remboursé ou indemnisé apparaît très complexe à sécuriser pour les services de contrôle et de gestion : parce qu'il repose uniquement sur une information délivrée de bonne foi par le contribuable bénéficiaire, il présente un risque élevé de fraude.

Concernant la rénovation, j'espère que le prêt à taux zéro dont j'ai annoncé la mise en place hier aidera toutes les familles mahoraises à procéder aux réparations pour retrouver un toit.

Concernant la confortation des logements contre les risques sismique ou cyclonique, le travail de la mission d'évaluation chargée de chiffrer le coût des dégâts et de la reconstruction alimentera la réflexion quant aux dispositifs complémentaires à créer éventuellement afin de refonder Mayotte à plus long terme. La loi de refondation, plus structurelle, que nous présenterons d'ici à quelques semaines, se nourrira de l'ensemble des rapports demandés et de nos débats actuels.

Le gouvernement est défavorable à ces amendements.

*(Les amendements identiques n°s 130, 172 et 258 sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Gosselin, pour soutenir l'amendement n° 101.

**M. Philippe Gosselin.** Comme de coutume à la fin de la discussion des articles, une longue série d'amendements consacrés aux demandes de rapport vise à inclure dans le texte ce que nous n'avons pas pu y ajouter par d'autres moyens. Nous avons débattu de la reconstruction de Mayotte. J'avais pour ma part déposé des amendements sur la construction d'équipements publics qui font défaut depuis des années.

Je n'évoquerai pas, mais je vais tout de même le faire, évidemment, la piste longue de l'aéroport. Je n'évoquerai pas davantage, mais je vais évidemment le faire, le projet de boulevard urbain de contournement de Mamoudzou ou la transformation du port de Longoni. Tous les projets sont listés dans l'amendement.

Nous obtiendrons au moins un chiffrage et des projections, plutôt que ces promesses qui n'engagent que ceux à qui elles sont faites, c'est-à-dire les Mahorais, qui attendent désespérément.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 101.

*(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	185
Nombre de suffrages exprimés .....	170
Majorité absolue .....	86
Pour l'adoption .....	100
contre .....	70

*(L'amendement n° 101 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Gosselin, pour soutenir l'amendement n° 102.

**M. Philippe Gosselin.** Puisque mon amendement visant à créer une zone économique douanière fiscale et spéciale à Mayotte a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution – de manière assez légitime, j'en conviens –, je demande un rapport sur la faisabilité d'une telle zone. Nous avons évoqué avec le ministre la possibilité d'y créer une zone franche. Malgré nos divergences, nous avons intérêt à étudier les conséquences de la création d'une zone économique spéciale.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Je suis défavorable à l'amendement.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 102.

*(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	200
Nombre de suffrages exprimés .....	199
Majorité absolue .....	100
Pour l'adoption .....	92
contre .....	107

*(L'amendement n° 102 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est de nouveau à M. Philippe Gosselin, pour soutenir l'amendement n° 103.

**M. Philippe Gosselin.** Il préparerait très utilement l'examen de la loi-programme d'ici à un mois et demi ou deux mois, puisque celle-ci contiendra des mesures plus régaliennes, notamment pour lutter contre l'immigration irrégulière. Compte tenu de l'objet du présent texte – la reconstruction –, nous n'avons pas pu y intégrer des mesures de régulation migratoire. Le rapport demandé évaluerait les conséquences des politiques menées en la matière et l'efficacité de l'action publique.

*(L'amendement n° 103, accepté par la commission, repoussé par le gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole reste à M. Philippe Gosselin, pour soutenir l'amendement n° 104.

**M. Philippe Gosselin.** Il comporte une dernière demande de rapport afin de faire le point sur la situation des bidonvilles ; il compléterait utilement l'amendement n° 176 rectifié du gouvernement à l'article 4.

Nous avons eu beaucoup de mal à introduire dans le texte des dispositions sur ce sujet.

**Mme Dominique Voynet.** Cela existe déjà !

**M. Philippe Gosselin.** Les données dont nous disposons sont parfois éparées. Un tel rapport permettrait d'y voir plus clair et d'agir rapidement en conséquence.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Défavorable à la loi bavarde !

*(L'amendement n° 104 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Chavent, pour soutenir l'amendement n° 125.

**M. Marc Chavent.** Par cet amendement, nous demandons au gouvernement la remise d'un rapport au Parlement, tous les six mois, afin de dresser un état des lieux précis de la gestion des fonds financiers et des travaux réalisés sur l'île. Ainsi seraient à la fois garantis une gestion optimale et transparente des fonds alloués, et des ajustements rapides en cas de dysfonctionnement. Cette demande s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance et de responsabilisation de toutes les parties prenantes, dans l'intérêt de la population mahoraise.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Défavorable : le Parlement évalue déjà les politiques publiques, c'est dans la Constitution !

*(L'amendement n° 125 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Olivier Fayssat, pour soutenir l'amendement n° 128.

**M. Olivier Fayssat.** Il s'agit d'un amendement d'appel. Le projet de loi fait l'impasse sur une dimension essentielle des difficultés graves rencontrées par Mayotte : l'immigration. Aucun des efforts entrepris pour surmonter la tragédie mahoraise, aucun des milliards d'euros engagés dans la reconstruction n'aboutiront au rétablissement durable et sensible du niveau de vie de nos compatriotes mahorais tant que le problème migratoire, qui gangrène depuis trop longtemps le quotidien des habitants de l'île, ne sera pas résolu.

Sur les 320 000 personnes présentes sur l'île, entre 100 000 et 200 000 personnes le seraient en toute illégalité. Ces chiffres ne cessent d'augmenter à mesure qu'affluent les migrants des Comores voisines, attirés par la perspective de donner la nationalité française à leur enfant à naître, ou par les prestations sociales généreuses qu'offre notre pays. Ce fléau migratoire submerge les infrastructures de l'île, les services publics et les ressources budgétaires déjà durement éprouvées par les deux cyclones, empêchant toute reconstruction durable au service de la population. *(Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et GDR.)*

La loi du 10 septembre 2018, qui prévoit qu'un enfant né à Mayotte de parents étranger ne peut acquérir la nationalité française « que si, à la date de sa naissance, l'un de ses parents au moins résidait en France de manière régulière, sous couvert d'un titre de séjour, et de manière ininterrompue depuis plus de trois mois », est très insuffisante ; il faut aller plus loin. Compte tenu de l'urgence et de la gravité de la situation, il faut voter l'abrogation pure et simple du droit du sol à Mayotte, et augmenter drastiquement les moyens permettant les interceptions et les reconductions à la frontière. Aussi demandons-nous par cet amendement un rapport présentant les mesures allant dans ce sens. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.)*

*(L'amendement n° 128, ayant reçu un avis de sagesse de la commission, repoussé par le gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anchya Bamana, pour soutenir l'amendement n° 151.

**Mme Anchya Bamana.** Nous demandons au gouvernement de s'atteler à la question de la régularisation foncière dans les trois prochaines années. Ce travail doit être entamé par le GIP-CUF – groupement d'intérêt public-Commission d'urgence foncière –, doté des moyens nécessaires, afin que le cadastre de Mayotte ne finisse pas au cimetière des promesses non tenues. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

*(L'amendement n° 151, accepté par la commission et repoussé par le gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anchya Bamana, pour soutenir l'amendement n° 160.

**Mme Anchya Bamana.** Nous demandons au gouvernement de s'atteler à la question du recensement, en concertation avec les exécutifs locaux. Le département a été dévasté par deux cyclones et la population souffre : les services médicaux, qui subissaient une tension extrême avant Chido, sont désormais exsangues, le système scolaire en très mauvais état, la société à l'agonie et la population inconnue. Nous ne connaissons toujours pas le nombre de victimes de Chido. C'est affreux à dire, mais pour connaître le nombre de morts, nous devons connaître le nombre de vivants. Nous aurons donc besoin, un an après le passage du cyclone, de faire un point complet sur tous ces sujets, de sorte que l'État et le département disposent d'une photographie précise permettant de parfaire et d'achever la construction de Mayotte.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Sagesse.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Défavorable : le premier ministre a déjà annoncé que l'Insee réalisera ce recensement avec les maires.

*(L'amendement n° 160 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Benoît Biteau, pour soutenir l'amendement n° 197.

**M. Benoît Biteau.** Nous débattons de l'urgence pour Mayotte. Cette urgence consiste aussi à répondre aux besoins primaires, comme se nourrir. Aussi devons-nous établir un diagnostic des capacités agricoles qui ont été complètement dévastées par le cyclone, et ce dans un délai très restreint, de sorte que les travaux de reconstruction de l'agriculture mahoraise puissent avancer, que les outils soient déployés et que les agriculteurs soient protégés de la spéculation foncière.

Mayotte doit retrouver au plus vite une forme d'autonomie et de souveraineté alimentaires ; l'alimentation doit être accessible à tous les budgets. Il faut en outre réorienter le Posei – programme européen d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité –, dont les nombreux crédits, captés par cinq ou six industriels de la canne à sucre ou de la banane, seraient mieux employés au soutien de l'agriculture vivrière de Mayotte.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Les professionnels du secteur agricole sont en train de plancher sur la question, de même que la mission d'inspection. J'espère que nous aurons avancé d'ici à la promulgation de la loi car nous ne pouvons pas attendre ; il y a urgence, pour toute une série de raisons.

Dans la future loi de refondation, il faudra traiter cette question agricole à l'échelle régionale de l'océan Indien, car on sait notamment l'état de la forêt ou de la filière pêche et les enjeux de sécurité et d'autonomie alimentaires. Je ne peux donc pas m'opposer à cet amendement dont je comprends l'intention : je m'en remets à la sagesse de votre assemblée.

**M. Benoît Biteau.** Merci !

*(L'amendement n° 197 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir l'amendement n° 227.

**Mme Dominique Voynet.** C'est le dernier en ce qui me concerne (« Ah ! » sur les bancs du groupe RN), et il s'agit d'un amendement d'appel.

J'espère, monsieur le ministre, qu'il ne faudra pas attendre le délai d'un mois à compter de la promulgation de la loi, prévu pour la remise du rapport demandé,...

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Ne vous inquiétez pas.

**Mme Dominique Voynet.** ...pour élaborer les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) des dix communes mahoraises, sur dix-sept, qui n'en disposent pas. Il est nécessaire d'avancer au plus vite.

Les risques sont majeurs : submersion marine dans certaines communes, glissements de terrain dans d'autres, et c'est parfois fromage et dessert, avec le cumul de ces deux risques. Au moment où l'on va se demander où et comment reconstruire, il est vital d'y renoncer dans les zones exposées. Il est possible que les services de l'État et les communes ne soient pas dotés des moyens suffisants pour produire rapidement les PPRN, mais le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable – l'Igedd, anciennement CGEDD – pourront aider.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Excellent, on voit l'expérience !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Allez, un bon geste : avis favorable.

*(L'amendement n° 227 est adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° 284 rectifié de M. Philippe Naillet est défendu.

*(L'amendement n° 284 rectifié, accepté par la commission et repoussé par le gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Naillet, pour soutenir l'amendement n° 285.

**M. Philippe Naillet.** Ce dernier amendement vise à demander au gouvernement la remise au Parlement d'un rapport sur l'opportunité et, le cas échéant, les modalités de suspension de l'application de la réforme du RSA à Mayotte, notamment de l'obligation de réaliser quinze heures d'activité par semaine.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Estelle Youssouffa, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Manuel Valls, ministre d'État.** Défavorable car cette réforme ne s'applique pas à Mayotte, ce qui rend un tel rapport inutile.

*(L'amendement n° 285 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Nous avons achevé l'examen des articles du projet de loi.

**Mme la présidente.** Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que les explications de vote et le vote sur l'ensemble du texte auront lieu demain après les questions au gouvernement.

3

### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Prochaine séance, demain, à quatorze heures :

Questions au gouvernement ;

Vote solennel sur le projet de loi d'urgence pour Mayotte ;

Discussion de la proposition de loi portant diverses mesures visant à adapter le fonctionnement des instances de gouvernance des chambres d'agriculture et de la Mutualité sociale agricole ;

Discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt-trois heures cinq.)*

*Le directeur des comptes rendus*

Serge Ezdra